

**ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CADRE DE CONCERTATION DES ORGANISATIONS DES RIZICULTEURS DES PAYS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST.
(Bamako du 25 au 27 Janvier 2011)**

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES IZICULTEURS DE CÔTE D'IVOIRE (ANARIZ-CI) SUR LA FILIERE RIZ EN COTE D'IVOIRE

Généralités et Présentation de l'ANARIZ-CI :

La Côte d'Ivoire tire l'essentiel de ses ressources financières du secteur agricole.

Elle a organisé son développement économique autour de l'agriculture qui a bénéficié du soutien total et de l'appui financier de l'Etat depuis les indépendances.

La filière riz a été dotée d'une structure appelée SODERIZ : Société de Développement du Riz.

La SODERIZ, pour atteindre ses objectifs, a axé sa stratégie de développement autour d'un système qui incluait les activités de production, transformation et commercialisation du riz.

Cette stratégie, outre de susciter l'engouement de la population à la culture du riz, mettait à la disposition des producteurs des parcelles aménagées, des semences de qualité, leur octroyait des crédits de campagne et leur garantissait un prix d'achat du riz paddy.

Cela a permis à la Côte d'Ivoire d'atteindre l'autosuffisance en production de riz dans les années 1976-1977 et 1977-1978.

Après sa dissolution qui s'est faite sans mesures d'accompagnement, les riziculteurs, n'étant pas organisés n'ont pu prendre le relais.

La libéralisation totale de l'importation du riz blanc dans la période 97-98 a constitué un frein à la mise en œuvre d'une volonté politique pour la relance de la riziculture.

Cependant les riziculteurs continuent de mener leurs activités dont la production couvre plus de 45% de la consommation nationale.

Depuis le retrait de l'Etat du secteur productif, le développement de la riziculture se trouve contrarié par :

- **l'absence du prix d'achat du kg de paddy garanti aux producteurs**
- **L'absence de soutien à la production**
- **L'absence de structures de régulation au niveau de la filière**
- **La paupérisation grandissante des riziculteurs**

C'est pourquoi, les producteurs réunis en Assemblée Générale en **Août 2001** ont mis en place l'Association Nationale de Riziculteurs de Côte d'Ivoire (**ANARIZ-CI**), avec pour missions de:

L'objectif des producteurs à travers l'ANARIZ-CI est d'ériger la riziculture en culture de rente, satisfaire totalement la consommation nationale par la production locale et faire du riz blanc « **Origine Côte d'Ivoire** » un produit d'exportation.

Au chapitre de l'organisation des producteurs, **des tournées de sensibilisation ont été menées en 2001 et 2002. Elles ont permis l'installation de 42 délégués départementaux dont la mission était de susciter l'organisation des riziculteurs au niveau de chaque département.**

En accord avec les structures d'encadrement, le Bureau Exécutif de l'Association a signé une convention avec les zones ANADER pour sensibiliser les producteurs à l'esprit coopératif de **2002 à 2003**.

Cette action a permis la constitution des Coopératives Départementales des riziculteurs (**CODERIZ**).

A ce jour, l'ANARIZ-CI compte **53 coopératives membres**.

Les axes majeurs de la démarche de l'ANARIZ-CI sont de :

- Mettre en place le **Système de Production Intégrée (SPI)** qui part de la production, la transformation et la mise en marché, (approche filière) appuyé par la formation continue des riziculteurs et leurs OPR, pour atteindre la professionnalisation totale de la filière riz,
- Susciter la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire pour conduire le développement de la riziculture.
- Ainsi pour mener les activités de relance de la production rizicole, le décret n°2010-202 du 15 Juillet 2010 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'établissement public administratif dénommé « ONDR » a été signé par le Président de la République de Côte d'Ivoire.
- L'Office National du Développement de la Riziculture conçoit les programmes et Projets et conduit les activités de développement rizicole.

Contexte de la riziculture en Côte d'Ivoire.

I.1 : Les différents systèmes de Production

- ▶ **Pluvial (PLATEAU)**
 - ▶ **95%** des superficies cultivées (Plus de 600 000 HA) **80%** de la production
 - ▶ Rendement moyenne 2 T/Ha (sans intrants et sans mécanisation)
- ▶ **BASFONDS / IRRIGUE**
 - ▶ **5%** des superficies rizicultivées (Plus de 33 500 ha) aménagement hydro-agricole avec barrage sous PFE
 - ▶ **20%** de la production
 - ▶ Rendement moyenne 5 T/Ha
 - ▶ Appui à l'exploitation (apport intrants et petits matériels d'exploitation)

I.2 : Les atouts pour la Production du riz.

- ▶ Le potentiel naturel
- ▶ La Pluviométrie abondante
- ▶ La taille des aménagements
- ▶ le savoir faire des hommes
- ▶ La performance des:
 - Structures d'encadrement
 - Structures de recherches
- ▶ Les producteurs de riz ont un seul interlocuteur auprès des pouvoirs publics (ANARIZ-CI) et sont regroupés en une seule coopérative par département.
- ▶ Matière végétale de qualité performante

- ▶ Création d'un Etablissement publique à caractère administrative (Office Nationale du développement de la Riziculture (ONDR))

I.3 : Difficultés et contraintes majeures pour le Développement de la Riziculture

- ▶ Les Moyens de production sont rudimentaires
- ▶ Faible diffusion de semences améliorées
- ▶ La transformation du riz produit localement relève de l'informel
- ▶ Faible diffusion des résultats de la recherche
- ▶ L'esprit coopératif n'est pas assez développé
- ▶ Les structures de financement adapté sont inexistantes
- ▶ Absence de Banques de Développement Agricoles
- ▶ Absence de guichets agricoles au sein des banques commerciales
- ▶ Le coût des intrants est élevé
- ▶ Les sous produits du riz ne sont pas valorisés
- ▶ La libéralisation totale de l'importation du riz en Côte d'Ivoire

I.4 : Les Différents programmes et mesures nationaux de soutiens à la riziculture.

- ▶ stratégie de développement durable de la filière riz adoptée en Conseil des Ministres le 19 Juin 2008 pour un coût de 17 Milliards
 - Objectif global :
 - contribuer à l'augmentation de 200 000 Tonnes supplémentaire, soit 17% par an.
- ▶ Programme d'activités 2011 de l'Office National de Développement de la Riziculture (ONDR) d'un coût de 13 Milliards.
- ▶ Axé essentiellement sur la valorisation, la labellisation du Riz local et maintenir l'augmentation de 200 000 tonnes

I.5 : Niveau d'importation du Riz et la concurrence sur le riz local

- ▶ Le niveau d'importation du Riz dans le dispositif national de sécurité alimentaire est élevé et se situe à plus de 50%.

Années	Importations (Tonnes)	Coûts (F CFA)
2005	819.091	133.920.021.000
2007	808.779	156.291.663.000
2008	756.681	209.506.349.000
2009	819.061	234.547.650.000

Les différents programmes nous permettrons de booster la production locale de 20% et d'atteindre en trois (3) ans l'autosuffisance.

Situation des Organisations des Producteurs de Riz

- ▶ Association Nationale des Riziculteurs de Côte d'Ivoire, dénommé **ANARIZ-CI**. Elle Siège au conseil d'Administration de l'ANOPACI
- ▶ Coopératives Départementales des riziculteurs (CODERIZ) membre de l'ANARIZ-CI au nombre de 53 coopératives à ce jour.
- ▶ Les Cellules de Gestion des Aménagements (CGA), périmètres de production, sont les sections membres des Coopératives départementales .

ZONE D'IMPLANTATION DES COOPERATIVES RIZICOLES MEMBRES DE L'ANARIZ-CI



Coopératives rizicoles
membres de l'ANARIZ-CI



Délégation départementale de
l'ANARIZ-CI
Départements à pourvoir en
Coopérative Départementale
rizicole
(CODERIZ)

Evolution des Superficies cultivées, des rendements et Niveau de la Production Nationale.

SUPERFICIES CULTIVEES (en ha)

Années	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007
TOTAL NATIONAL	346 590	352 312	362 408	353 170	354 010	356 395

Source: DSDI/MINAGRI

PRODUCTION ANNUELLES DE RIZ (en tonnes)

ANNEE	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007
TOTAL NATIONAL	651 900	659 822	681 520	703 930	714 898	606 310

Source: DSDI/MINAGRI

JE VOUS REMERCIE